

Numéro de dossier : 1125843001

Unité administrative responsable Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Division portefeuille de projets #2

Objet Abroger la résolution CM09 0518 concernant l'accord de développement relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN et adopter le nouveau projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. relatif à cette propriété sise au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s)

♦ **Commentaires**

Nous approuvons quant à sa forme et à sa validité le présent accord de développement.

Considérant que cet accord traite d'aspects relatifs aux logements sociaux, ce dernier doit recevoir l'aval du conseil d'agglomération (article 19 par. 10 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*).

En juin 2009, un projet d'accord de développement avait été déposé au conseil municipal (CM09 0518). Le projet de développement du site, de surcroît l'accord, devait par la suite faire l'objet d'une consultation publique à l'OCPM et ce dernier était appelé à être modifié. Suite au rapport de L'Office de Consultation Publique de Montréal, ce projet d'accord a donc fait l'objet d'une revue complète par les parties. L'accord final doit recevoir l'approbation de l'instance compétente, soit le conseil d'agglomération. En l'occurrence et afin d'éviter toute ambiguïté, il y a lieu pour le conseil municipal d'abroger sa résolution CM09 0518 et de recommander au conseil d'agglomération l'approbation de ce nouvel accord de développement.



ACCORD_CN_FINAL_20121004_GB.doc

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention
Guillaume BROSSARD
Avocat, droit contractuel
Tél. : 872-6886

Endossé par:
Philippe GAGNIER
Directeur des affaires civiles et adjoint au
Directeur principal
Tél. :872-7017
Date d'endossement: 2012-10-04

Numéro de dossier : 1125843001